

## Commune de Nouan-le-Fuzelier.

# **BUDGET COMMUNAL DE NOUAN-LE-FUZELIER**

## **Note brève et synthétique Compte Administratif 2020**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif de chaque budget retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés, ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes.

Les résultats de 2020 s'établissent ainsi :

	2020
Résultat de fonctionnement <i>Avec report excédent de fonctionnement de 2019</i>	1 048 130,96 €
Résultat d'investissement	- 48 509,27 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>999 621,69 €</b>

## **Section de Fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charge à caractère général	540 139,80 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	697 489,07 €	
014	Atténuations de produits (FPIC)	11 642,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (écritures de sortie de biens et plus-values dans le cadre de cessions)	12 937,76 €	
65	Autres charges de gestion courante (contingent SDIS, contributions aux syndicats et budgets annexes, subventions aux associations, indemnités des élus)	338 862,84 €	
66	Charges financières	27 082,83 €	
67	Charges exceptionnelles	1 816,00 €	
002	Excédent de fonctionnement de 2019 reporté		240 639,94 €
013	Atténuations de charges (remboursement sur rémunérations du personnel en congé de maladie)		2 560,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 702,76 €
70	Produits du domaine et vente diverses (concessions cimetière, occupation du domaine public, restauration scolaire)		57 947,57 €
73	Impôts et taxes		1 630 580,66 €
74	Dotations, subventions et participations (dotations et attributions de compensations de l'Etat – DGF/DSR/DNP – Caisse d'allocations familiales)		617 470,48 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)		123 802,13 €
76	Produits financiers		0,44 €
77	Produits exceptionnels (vente de biens)		1 396,29 €
<b>TOTAUX</b>		<b>1 629 970,30 €</b>	<b>2 678 101,26 €</b>

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 629 970,30 €, soit une augmentation de 2,72 % par rapport à 2019 (1 586 791,51 €), faisant suite à 3 années de baisse successives. Entre 2016 et 2019, les dépenses de fonctionnement avaient en effet connu une baisse totale de l'ordre de 13,28 %. Il est à noter que les dépenses générées par la gestion de la crise de COVID-19, qui se sont imposées à la commune au cours de l'exercice 2020, se sont élevées à un montant total de 48 094,10€, toutes dépenses confondues, soit 1,87 % du budget total de la commune, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, et à 36 266,90€ pour la seule section de fonctionnement, soit 2,23% de cette dernière.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : composées principalement des charges d'électricité, de chauffage, des achats de petits matériels et fournitures, de l'entretien des bâtiments, des véhicules et de la voirie, ainsi que des frais de restauration scolaire, elles ont diminué de 0,12 % par rapport à l'exercice précédent, 2019 (- 660 €), malgré le surcoût généré par les dépenses associées à la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19, lesquelles représentent au titre du Chapitre 011 un montant de 34 564,55€, soit 6,40 %.

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : Elles ont augmenté de 7,20 %.

Les dépenses de personnels ont augmenté de 7,20 %, après une baisse de 6,49 % au cours de l'exercice 2019.

En effet l'année 2019 avait été marquée par trois départs à la retraite d'agents de la commune, dont deux en tout début d'année, suivis d'un seul remplacement au mois de septembre seulement. Par ailleurs, l'attaché principale, Directrice générale des services de la commune, avait quant à elle quitté ses fonctions au sein de la collectivité et n'avait été remplacée que trois mois plus tard, par un attaché territorial. Enfin, deux agents se sont vus placés à demi-traitement respectivement durant une période de 1 et 3 mois à la suite d'un arrêt maladie de 4 et 6 mois. Or, au cours de l'année 2020 il a été procédé au recrutement d'un agent administratif supplémentaire, afin de pourvoir le poste laissé vacant en septembre 2019 à la suite de l'un des départ à la retraite non remplacé. En outre la quotité de temps de travail de l'un des agents de la collectivité à été augmenté en janvier 2020, passant de 31 à 33 heures par semaine, afin de mieux répondre aux exigences du poste. Enfin, une prime exceptionnelle a été octroyée au mois d'août de l'année à destination des agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19. L'ensemble de ces éléments expliquant cette hausse des charges de personnel au cours de l'exercice 2020.

Ce chapitre représente 42,79 % des charges de fonctionnement.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : ce chapitre comptabilise le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), prélèvement obligatoire effectué sur une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Ce chapitre a connu une baisse notable entre 2018 et 2019, de l'ordre de 23,50 %. Il continue à baisser de l'ordre de 28,55 % cette année, passant de 16 295,00 € e, 2019 à 11 642,00 € en 2020.

Pour mémoire ce chapitre est passé de 2 434 € en 2014 à 22 163 € en 2017 et s'établi donc en 2020, à 11 642,00 €.

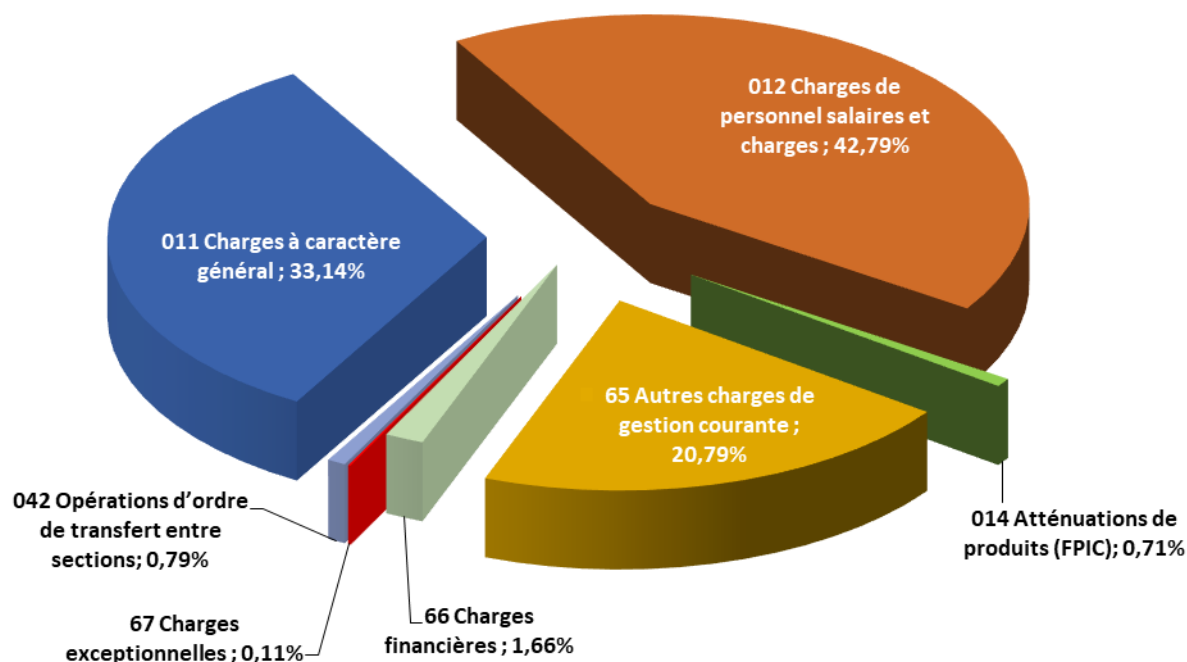
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : Sont récapitulées au sein de ce chapitre, la contribution au service d'incendie, les créances irrécouvrables ou éteintes, la participation au profit du CCAS et les subventions versées aux associations, les indemnités des élus et les autres contributions obligatoires (cotisations/participations versées aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune).

En 2020, ces charges ont augmenté de 9,52 %. Les dépenses associées aux subventions aux associations ont augmenté de 20,30%, soit 26 441,0€ entre 2019 et 2020, essentiellement en raison d'une augmentation de 24 046,00 € de la subvention allouée au Centre Récréatif de Nouan-le-Fuzelier, passant de 102 854,00€ en 2019 à 126 900,00€ en 2020.

Chapitre 66 – Charges financières : Il s'agit principalement des intérêts d'emprunt qui ont baissé de 19,794 % (soit 6 672,56€).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 annulations de titres, pour erreur de destinataire, émis au cours de l'exercice 2019, ont représenté un montant cumulé de 246 €. En outre, 6 remboursements ont dû être effectué pour un montant de 1 570 €, pour des location de salles annulées en raison de la crise liée au COVID-19.

## Dépenses de fonctionnement



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution des dépenses de fonctionnement	1 824 612€	1 667 679€	1 811 132€	1 706 634€	1 683 231€	1 585 887€	1 629 970€

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 678 101,26 € avec report excédent 2019

Hors report de l'excédent de 2019, les recettes se sont élevées à **2 437 461,32 €**, soit 12 117,06 € de plus qu'en 2019 (+ 0,50 %).

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Chapitre 013 – *Atténuations de charges* : diminution de 42 265 € (- 94,29 %) par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de remboursements des assurances pour les arrêts maladie d'agents de la commune beaucoup moins importants que l'année précédente. En 2019 les *remboursements sur rémunérations du personnel* s'étaient élevés à 44 249,21 €, alors qu'en 2020 ils n'ont représenté que 2 560,99 €, en raison d'un moins grand nombre d'arrêts maladie cette année, ainsi que des durées d'arrêts beaucoup moins importantes également.
- Chapitre 70 – *Produits des services, du domaine et ventes diverses* (- 37 434 €, soit - 39,25 %) : cette diminution s'explique essentiellement par 2 facteurs. La cantine scolaire ayant été fermée durant 3 mois en raison de la période de confinement imposée en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, du mois de mars au mois de juin 2020, les recettes générées par la facturation cantine ne se sont élevées en 2020 qu'à 40 811,11 €, au lieu des 54 323,40 € perçus au titre de l'année 2019, soit une baisse de 24,87 %. Le second fait expliquant la baisse notable au titre des *Produits des services, du domaine et ventes diverses*, provient de l'absence de perception de la participation du budget Eau et Assainissement pour la mise à disposition de personnels de la commune, représentant une baisse de 25 931,10 € par rapport à l'année 2019. Le montant correspondant à cette participation du budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 sera crédité sur le budget de la commune au cours de l'exercice 2021, en parallèle de la participation au titre de l'année 2021, ce qui générera par conséquent une recette supplémentaire pour 2021 à hauteur de 28 921,64 €.
- Chapitre 73 – *Impôts et taxes* (+ 88 677 € / + 5,75 %) : Augmentation de 22 520 € du montant perçu au titre du rôle supplémentaire pour la Taxe d'Habitation (23 197 € perçus en 2020 au lieu des 677 € pour 2019). En outre la commune, pour 2020, a bénéficié du *Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales* pour la somme de 42 081 €, alors qu'en 2019 la commune n'avait rien perçu au titre de ce fonds de péréquation.
- Chapitre 74 – *Dotations et participations* (+ 27 393 € / + 4,64 %) : Légère hausse du chapitre par rapport à l'exercice précédent.

→ La **Dotations Globales de Fonctionnement** en constante diminution depuis 2013, est passée de 418 460 € en 2013 à 260 753 € en 2019, soit une baisse de 37,69% au cours de cette période.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
418 460 €	399 627 € - 4,50 %	351 267 € - 12,10 %	298 201 € - 15,11 %	270 236 € - 9,38 %	264 905 € - 1,97 %	260 753 € - 1,57 %	255 656 € - 1,95 %

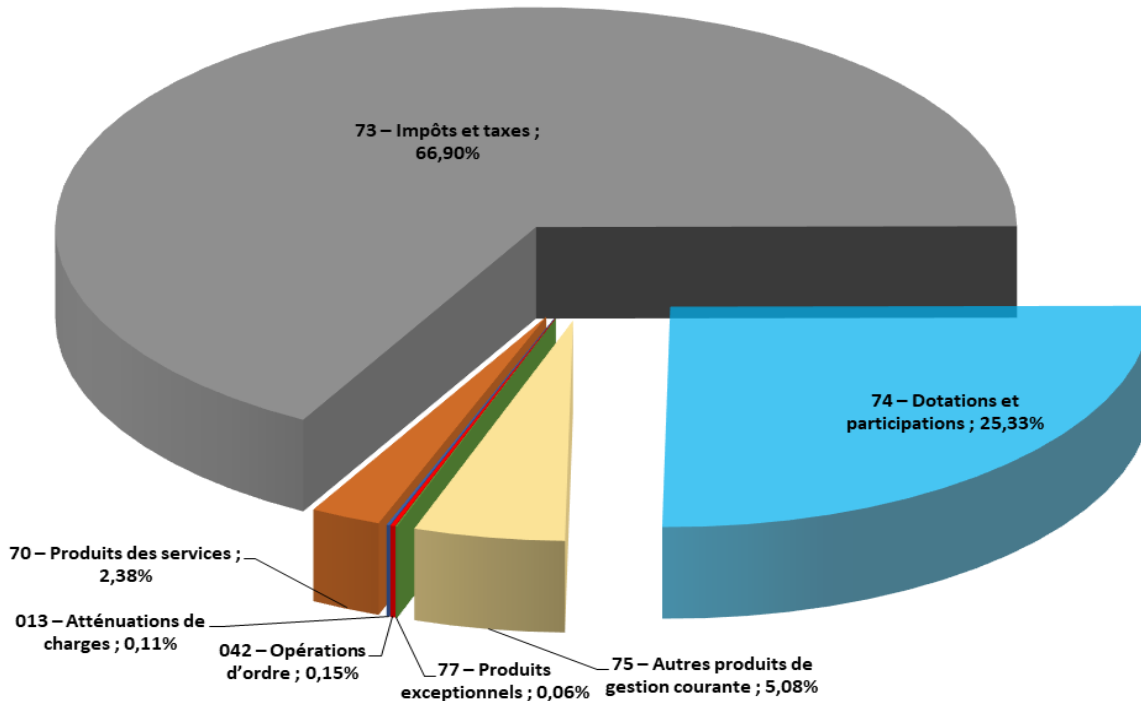
Pour l'ensemble de la période 2013-2020, soit 8 années, la baisse de cette dotation représente pour la commune un cumul de contribution à l'effort de redressement des finances publiques s'élevant à 828 575 € (18 833 € pour 2014, 67 193€ pour 2015, 120 259€ pour 2016, 148 224€ pour 2017 et 153 555€ pour 2018, 157 707 € pour 2019 et 162 804 € pour 2020), soit 118 367,86 € en moyenne par an.

→ Les allocations compensatrices versées par l'Etat, de 55 371 €, connaissent une légère hausse par rapport à l'année dernière, augmentant de 12,50 % entre 2019 et 2020, après une relative stagnation entre 2018 et 2020 où elles n'avaient augmenté que de 0,70 %.

Cette maîtrise des charges de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 807 490,36 €. Cet autofinancement permet ainsi de faire face aux futures dépenses d'équipement sans augmenter la pression fiscale.

Les taux de fiscalité locale appliqués en 2020 n'ont pas bougé depuis 1998 : 12,80 % pour la taxe d'habitation, 22,67 % pour la taxe sur le foncier bâti et 59,72 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

### Recettes de fonctionnement



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution des recettes de fonctionnement (hors reports 002)	2 474 934€	2 347 329€	2 475 647€	2 382 056€	2 380 333€	2 425 334€	2 437 460€

Excédent de fonctionnement de 2019 reporté sur le BP 2020 : 240 639,94 €  
 Résultat de la section de fonctionnement 2020 : 807 491,02 €  
 Résultat global de la section de fonctionnement 2020 : 1 048 130,96 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 936 601,12 € (y compris report du solde d'exécution 2019)

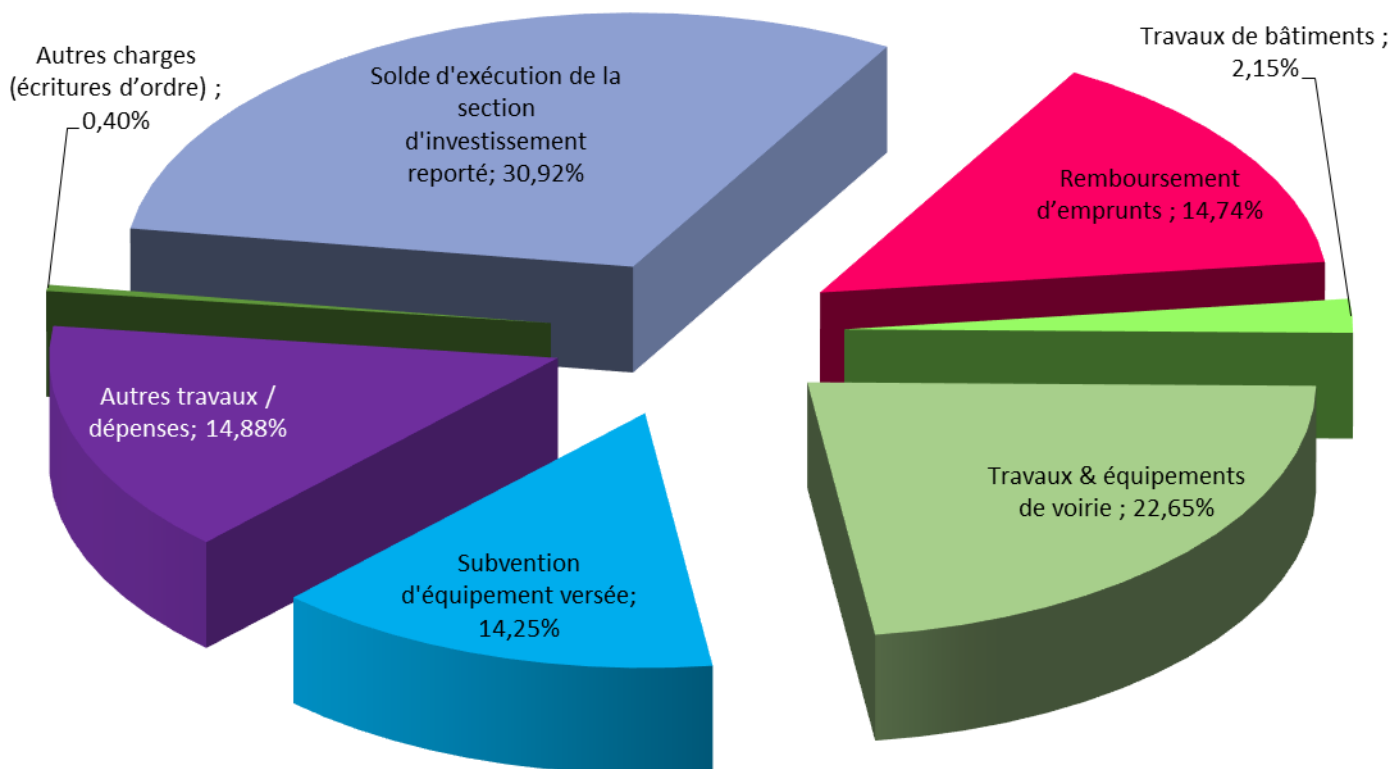
Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour 2020, les dépenses pour les travaux et l'acquisition d'équipements s'établissent à **505 205,10 €** consistant en :

- le paiement d'une partie des travaux de voirie des rues de Bel-Air et des Cointries ;
- le paiement d'une partie de la Maîtrise d'œuvre des travaux d'extension de la piste cyclable menant à l'étang des Lévrays ;
- le paiement des travaux de réfection de la route de Bois Rabot ;
- le paiement des travaux d'aménagement et d'installation d'un Distributeur Automatique de Billets ;
- le paiement de l'acquisition d'un panneau d'information graphique,
- le paiement de la fourniture et l'installation de 7 fenêtres, d'une porte et de 8 stores pour le bâtiment de la mairie,
- le paiement des travaux d'aménagement d'une porte et de couverture des sanitaires du Camping ;
- le paiement d'un vidéoprojecteur interactif portatif pour l'école maternelle ;
- l'acquisition de 19 ordinateurs portables destinés aux enfants nouanais, nouveaux élèves de CP, ainsi que de 2 chariots multimédia, permettant le stockage sécurisé des ordinateurs portables des élèves, destinés aux classes de CM1-CM2 de l'école élémentaire ;
- le paiement de 100 tables individuelles pour les 4 classes de l'école élémentaire afin de permettre le respect des règles de distanciation imposées à l'issue de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire associée à l'épidémie de COVID-19,
- le paiement d'un copieur, de 4 ordinateurs portables, d'un écran informatique et de l'ensemble des droits associés, pour les services administratifs de la mairie, dont 2 ordinateurs portables pour permettre la mise en œuvre du télétravail ;
- le paiement de l'acquisition de mobilier et matériels électroménagers pour l'aménagement de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du 2 bis rue de la Grande Sologne afin d'en permettre la mise en location,
- le paiement du remplacement de la chaudière et de l'installation de radiateurs au 9 avenue de Toulouse,
- le paiement d'un téléviseur pour permettre la diffusion de supports de réunions pour la mairie,
- le paiement de l'acquisition de 2 miroirs de voirie,
- le paiement de 10 supports à vélos extérieurs,
- l'acquisition de matériels et outillages techniques – débroussailleuse, nettoyeur Haute-Pression, taille-haie, tondeuse frontale, souffleur à dos ainsi qu'une pompe pour l'arrosage des espaces verts,
- Le paiement des droits d'utilisation du Système d'Information Berger-Levrault, pour la période courant d'octobre 2019 à septembre 2022,
- Le versement à la communauté de communes Cœur de Sologne, de 50 % des 10 % du montant des travaux de couverture de la piscine, au titre du fonds de concours permettant la participation de la commune au financement de ce projet.

Le remboursement en capital de l'emprunt a diminué, passant de 233 733,00 € en 2017 à **138 067,00 € en 2020**, il était de 207 165,22 € en 2019.

La capacité de désendettement de la collectivité est de 1,01 année (moyenne des communes de la même strate : 3,19 au niveau départemental, 3,66 au niveau régional et 4,00 au niveau national ).



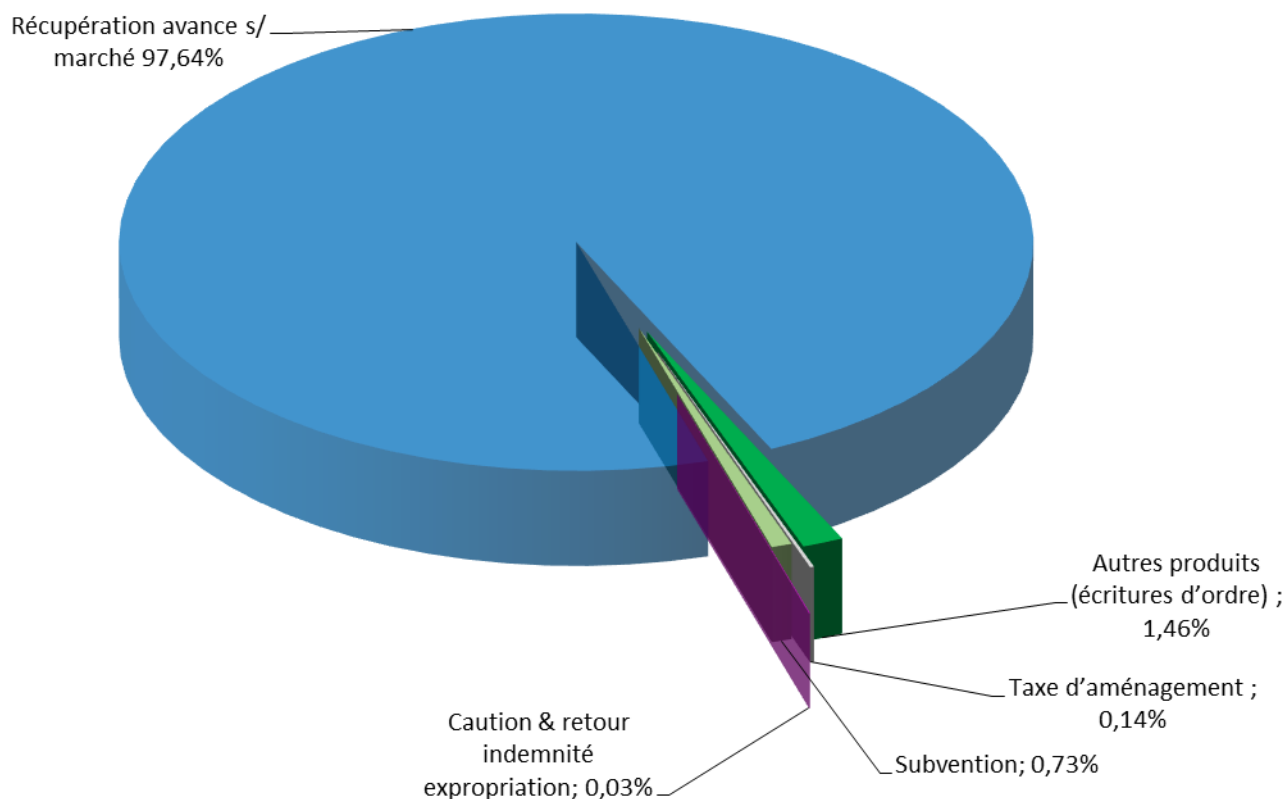
## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, la taxe d'aménagement, les subventions d'équipements reçues et celui des emprunts.

Les recettes pour 2020 s'établissent à **888 091,85 €** et se composent principalement :

- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 867 154,00 €.
- d'une subvention d'investissement de 6 442,70 € perçue de la Préfecture de Loir-et-Cher pour l'acquisition de matériel informatique à destination des élèves de l'école élémentaire.
- de la taxe d'aménagement, dont le montant est inférieur en 2020, s'élevant à 1 257,39 €, par rapport aux années antérieures : 3 601,34 € en 2019 qui a été légèrement plus importante qu'en 2018, 3 601,34 € en 2019, 2 945 € en 2018, 4 040 € en 2017.
- du montant de 3 cautions versées par les 3 colataires de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du 2 bis rue de la Grande Sologne, pour un total 300,00 €.
- d'opérations d'ordre comptable de transfert entre sections, pour un total de 12 937,76 €.

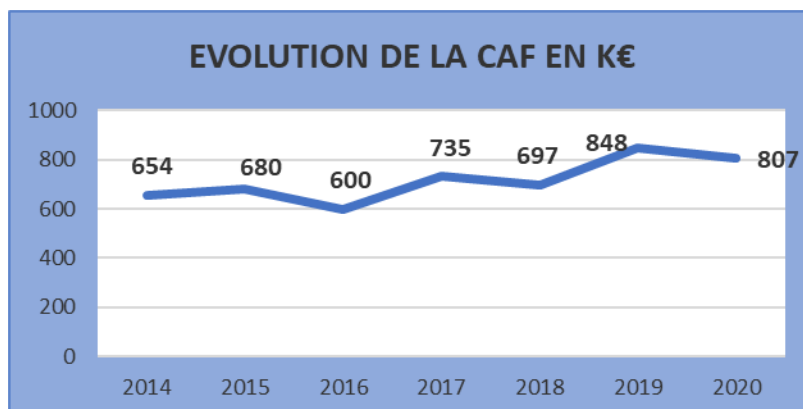
## Recettes d'investissement



Le résultat de la section d'investissement fin 2020 est déficitaire de **48 509,27 €**.  
Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser 2020<sup>1</sup> de 39 756,63 €, il sera nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, afin de couvrir ce besoin de financement, soit au minimum 88 265,90 €, mais lequel est toutefois réévalué et fixé à la somme de 597 052,74 €.

## Les données synthétiques du compte administratif 2020

### Informations financières



La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...).

<sup>1</sup> dépenses engagées mais non payées

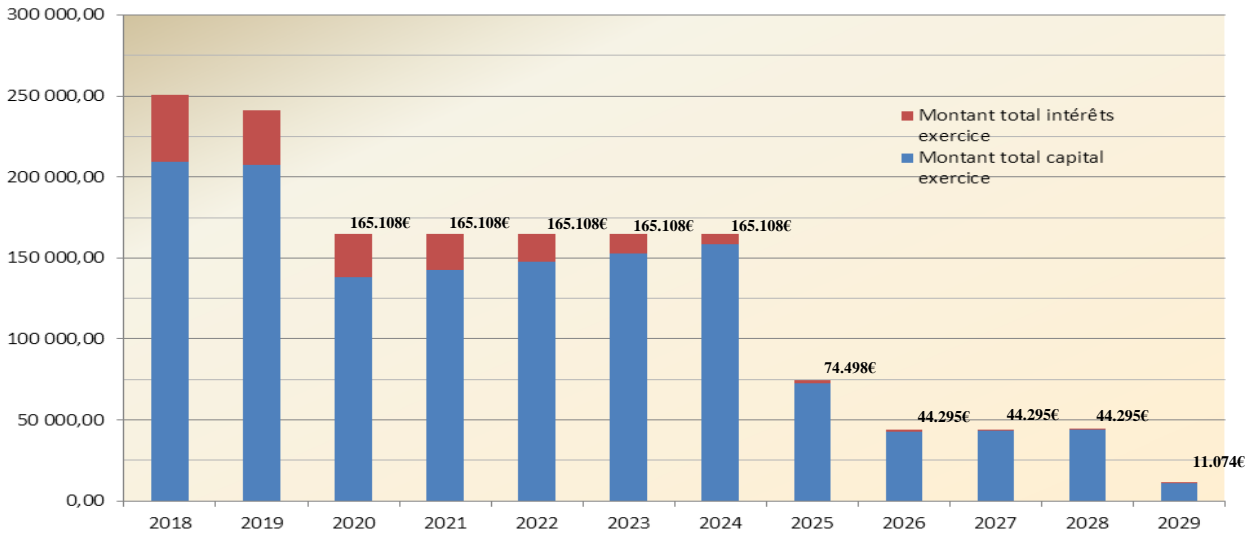
La capacité d'autofinancement brute de la collectivité s'établit à 807 200,00 €, soit 340,59 €/habitant  
 Réçu le 02/04/2021

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

La capacité d'autofinancement nette de la collectivité s'établit à 669 134,00 € (contre 641 339,00 € en 2019), soit 270,61 €/habitant.

État de la dette

L'annuité totale de la dette, constituée du remboursement en capital et des intérêts, s'est élevée à 165 108,16 € sur l'exercice (240 880,00 € en 2019). Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 816 078,96 €.



## SYNTHÈSE DU COÛT GÉNÉRÉ PAR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DÉCOULANT DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 POUR L'EXERCICE 2020

	Coût généré par la gestion de la crise sanitaire associée à l'épidémie de COVID-19	TOTAL liquidé par Chapitre / Section	Part des dépenses découlant de la gestion de la crise du COVID-19 par rapport au Chapitre / à la Section
Chapitre 011 – Charges à caractère général	34 564,55 €	540 139,80 €	6,40%
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	132,35 €	697 489,07 €	0,02%
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 570,00 €	1 816,00 €	86,45%
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 266,90 €</b>	<b>1 629 970,30 €</b>	<b>2,23%</b>
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	11 827,20 €	130 812,64 €	9,04%
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 827,20 €</b>	<b>936 601,12 €</b>	<b>1,26%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 094,10 €</b>	<b>2 566 571,42 €</b>	<b>1,87%</b>



**CA 2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE NOUAN-LE-FUZELIER**

	SECTION	Crédits ouverts	Réalizations- mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2 364 615,00 €	936 601,12 €	39 756,63 €	1 388 257,25 €
	RECETTES	2 364 615,00 €	888 091,85 €	- €	1 476 523,15 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 557 320,00 €	1 629 970,30 €	- €	928 349,70 €
	RECETTES	2 557 320,00 €	2 678 101,26 €	- €	- 120 781,26 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES	4 921 935,00 €	2 565 997,10 €	39 756,63 €	2 316 181,27 €
	TOTAL GENERAL RECETTES	4 921 935,00 €	3 566 193,11 €	- €	1 355 741,89 €

**CA 2020 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - NOUAN-LE-FUZELIER**

	SECTION	Crédits ouverts	Réalizations- mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	DEPENSES	632 318,00 €	218 455,97 €	57 170,17 €	356 691,86 €
	RECETTES	632 318,00 €	163 075,01 €	340 429,60 €	128 813,39 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	500 000,00 €	281 645,18 €	- €	218 354,82 €
	RECETTES	500 000,00 €	470 870,91 €	- €	29 129,09 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES	1 132 318,00 €	500 101,15 €	57 170,17 €	575 046,68 €
	TOTAL GENERAL RECETTES	1 132 318,00 €	633 945,92 €	340 429,60 €	157 942,48 €

**CA 2020 - Présentation agrégée Budgets Principal et Eau et Assainissement - NOUAN-LE-FUZELIER**

	SECTION	Crédits ouverts	Réalizations-mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT	DEPENSES	2 996 933,00 €	1 155 057,09 €	96 926,80 €	1 744 949,11 €
	RECETTES	2 996 933,00 €	1 051 166,86 €	340 429,60 €	1 605 336,54 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 057 320,00 €	1 910 615,48 €	- €	1 146 704 52 €
	RECETTES	3 057 320,00 €	3 148 972,17 €	- €	- 91 652,17 €
	TOTAL GENERAL DEPENSES	6 054 253,00 €	3 066 098,25 €	96 926,80 €	2 891 227,95 €
	TOTAL GENERAL RECETTES	6 054 253,00 €	4 200 139,03 €	340 429,60 €	1 513 684,37 €